



XXIVème SALON 2018

de l'Association

« LES PEINTRES DE GRIMAUD »

Salle d'expositions de l'immeuble Beausoleil à Grimaud village

Session Printemps - Du 7 avril au 25 avril 2018

Session Automne - Du 8 au 26 septembre 2018

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Merci de nous envoyer **pour réception au plus tard 20 janvier** la fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie et signée, avec un chèque de 120 € (100 € si vous avez déjà payé la cotisation de l'année 2018) libellé à l'ordre de : Association « Les Peintres de Grimaud » à l'adresse ci dessous. Chèque qui ne sera encaissé que quelques jours avant le salon correspondant **ou** sera retourné aux artistes qui n'auront pas été retenus.

SELECTION

Nous demandons aux nouveaux artistes postulants souhaitant participer à l'une des sessions d'envoyer par Poste un dossier comprenant des photos d'une dizaine d'œuvres, dimensions et technique des œuvres indiquées au dos, **pour réception au plus tard le 20 janvier**. Indiquer également adresse d'un site si il y a.

Important : Il va de soi que l'artiste exposera des œuvres de même facture que celles présentées. Chaque artiste se devra de respecter une homogénéité de style.

Nos réponses seront envoyées par courrier ou par mail dans les meilleurs délais. Nous essaierons de satisfaire vos souhaits d'exposer soit au printemps soit à l'automne.

CONDITIONS D'ACCROCHAGE

Chaque artiste peintre disposera d'un triptyque composé d'un panneau central de 1,50 m de large flanqué de 2 panneaux de 1,20 m de large ; sur une hauteur de 2,05 m. Les tableaux devront être équipés prêts pour l'accrochage et nous souhaitons, si possible, sans cadre pour les toiles (préférence pour les caisses américaines)

Nous mettons à disposition des tiges de toutes tailles pour l'accrochage.

Il est conseillé de prévoir un nombre d'œuvres proportionné à la surface disponible.

Par expérience, nous constatons qu'un trop d'œuvres ne valorise pas le travail de l'artiste.

Les sculpteurs apporteront leurs socles. La superficie de leur emplacement permet l'exposition d'une dizaine de pièces (selon dimensions).

Les affiches, les dépliants/invitations (20 envoyés à chaque exposant), les vernissages et les permanences (tous les jours de 14 h à 19 h) sont pris en charge par l'association.

En cas de vente, l'association ne prélève aucun pourcentage.

Les accrochages se feront le 5 avril et le 6 Septembre - de 8h 30 à 12h

Vernissages 6 avril et 7 Septembre à 19 h

Pour les personnes éloignées qui souhaitent ne faire qu'un déplacement, l'accrochage est exceptionnellement possible le jour du vernissage de 8h 30 à 12h

Les décrochages se feront le 26 avril et le 27 Septembre - de 9h à 12h

Par égard pour la Municipalité de Grimaud qui nous reçoit et pour nous bénévoles de l'association, nous remercions chacun de bien vouloir respecter les dates et heures d'accrochage et de décrochage indiquées sur le bulletin d'inscription joint.

Danielle MITELMANN, présidente

